

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le huit janvier, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 janvier 2026.

DÉCISION N° DB2026_001 - ADMINISTRATION GENERALE AVENANT CONVENTION MISE À DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE PRESTATIONS DE RESTAURATION AVEC LA VILLE DE CHAROLLES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 9 janvier,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la décision n°DB2025-037 en date du 24 juin 2025 relative à la convention de mise à disposition du restaurant scolaire et des prestations de restauration avec la ville de Charolles,

Considérant qu'afin d'accueillir les enfants inscrits à l'ALSH de Charolles, le Grand Charolais a conclu une convention avec la ville de Charolles pour l'accès à ses installations de restauration scolaire, situé rue des Ecoles, la mise en place, le service des repas, le rangement et le nettoyage.

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les imputations budgétaires compte tenu de la contrepartie financière prévue dans cette convention.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser un avenant à la convention précitée.

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition et du restaurant scolaire avec la ville de Charolles.

Article 2: D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4: La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|--|
| Nombre de membres en exercice : 21 | Secrétariat de séance assuré par : Magali DUCROISET |
| Membres présents à la séance : 13 | Votants : 13 |

Membres présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLOON, Philippe DUMOUX, Bérénice PORTIER, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Catherine CLERGUÉ, David BÊME, Jacky COMTE, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Daniel MELIN, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 janvier 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais